

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le mardi 17 décembre 2021, à 8h00
en la salle du Conseil
de l'Hôtel de ville**

Sont présents :	Madame la mairesse	Julie Boivin
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Marc-Olivier Leblanc Sébastien Lévesque Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure
Est absent	M. le Conseiller	Pierre Berthiaume

2021-12-17 - 446

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 8h00 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2021-12-17 - 447

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que déposé par la greffière;

ADOPTÉ

2021-12-17 - 448

***Adoption - Règlement numéro 865-4
Règlement modifiant le règlement numéro 865 constituant un Comité consultatif en environnement***

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 865-4 lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que la mairesse a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 865-4 modifiant le règlement numéro 865 constituant un Comité consultatif en environnement;

ADOPTÉ

2021-12-147- 449

Adoption - Règlement numéro 983-3
Règlement modifiant le règlement numéro 983 sur la gestion contractuelle

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 983-3 lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que la mairesse a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 983-3 modifiant le règlement numéro 983 sur la gestion contractuelle;

ADOPTÉ

2021-12-17 - 450

Adoption - Règlement numéro 1017
Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 60 000 \$, par émission d'obligations, pour couvrir les frais de refinancement de divers règlements d'emprunts de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, échéant au cours de l'exercice financier 2022 et dépose ledit projet

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 1017 lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que la mairesse a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 1017 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 60 000 \$, par émission d'obligations, pour couvrir les frais de refinancement de divers règlements d'emprunts de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, échéant au cours de l'exercice financier 2022 et dépose ledit projet ;

ADOPTÉ

2021-12-17 - 451

Adoption - Règlement numéro 1018
Règlement décrétant les taux d'imposition des diverses taxes foncières, des diverses taxes de tarification ainsi que de la tarification pour les coûts des différents services et activités offerts par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'année 2022

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 1018 lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que la mairesse a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

(suite)

D'adopter le règlement numéro 1018 décrétant les taux d'imposition des diverses taxes foncières, de cueillette d'ordures ménagères, de consommation d'eau, d'assainissement des eaux et de déneigement, ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'année 2022;

ADOPTÉ

2021-12-17 - 452

Adoption de la politique d'achat local

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a adopté, le 13 juillet 2004 une politique d'achat local;

Attendu que depuis le 13 juillet 2004, il y a eu plusieurs changements législatifs qui permettent l'élargissement de la portée de la politique d'achat local;

Attendu que le Conseil municipal désire modifier la politique d'achat local afin d'en élargir la portée et de la rendre plus actuelle;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines modifie sa politique d'achat local portant le numéro 2004-230, en la remplaçant par la politique d'achat local portant le numéro 019-2021;

ADOPTÉ

2021-12-17 - 453

Renouvellement de mandats et nominations Membres du Comité consultatif en environnement

Attendu qu'en vertu des modalités du règlement numéro 865 constituant un comité consultatif en environnement, les membres de ce comité sont nommés par le Conseil municipal;

Attendu que la durée du mandat de chaque membre est déterminée par ce même règlement;

Attendu que le mandat de deux membres siégeant actuellement sur le Comité consultatif en environnement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines prendra fin le 1^{er} janvier 2022 et que ces mandats se doivent d'être renouvelés;

Attendu que deux (2) postes au sein du Comité consultatif en environnement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines sont vacants;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

Que les mandats des personnes suivantes soient renouvelés pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2024 :

- Guy Pelletier
- Benoit Renaud

Que les personnes suivantes soient nommées comme membres du Conseil consultatif en environnement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2024 :

- Isabelle Dagenais;
- Lorraine Lanthier;
- Véronique Siméon, à titre de personne faisant partie d'un organisme communautaire en environnement.

ADOPTÉ

2021-12-17 - 454

Adoption - Règlement numéro 986-1

Règlement modifiant le règlement numéro 986 relatif au déneigement des allées et des stationnements privés

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 986-1 lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que la mairesse a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 986-1 modifiant le règlement numéro 986 relatif au déneigement des allées et des stationnements privés;

ADOPTÉ

2021-12-17

Période de questions

2021-12-17 - 455

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Julie Boivin, mairesse

Geneviève Lazure, greffière